

<https://ricochets.cc/maraichers-bio-enfants-a-la-rue-maire-Mache-85-expulsion-logement-sdf.html>



Un couple de maraîchers bio avec enfants poussé à la rue par le maire de Maché (85)

- Les Articles -



Publication date: vendredi 3 février 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

A l'heure où le nombre de mal logés et de personnes à la rue explose, le maire de Maché (Vendée) [met en demeure un couple avec enfants](#), maraîchers bio de quitter leur domicile mobile (voir présentation ci-dessous).

[Une pétition est en ligne](#). On peut aussi téléphoner directement à la mairie de Maché - 02.51.55.72.05 - ou utiliser le [formulaire de contact électronique](#) en remarquant également, sauf interprétation erronée, qu'il n'est pas possible de refuser l'enregistrement des données, ce qui semble contrevénir au RGPD.

MISE EN DEMEURE DE MARAÎCHERS BIO : 50 EURO PAR JOUR POUR HABITER SOBREMENT CHEZ SOI

Voilà, on vient de recevoir cette énième lettre recommandée. Le maire de la Commune de Maché nous met en demeure de quitter les lieux : de "procéder à l'évacuation des mobil homes et à la suppression du réseau d'assainissement ."

Petit récapitulatif rapide de la situation :

Nous sommes installé dans 2 mobil homes à l'intérieur d'un bâtiment d'élevage de volaille inutilisé et inutilisable pour sa fonction première, voué à l'abandon. Les terrains et bâtiments nous appartiennent.

Nous sommes totalement invisibles de la route qui est située à plus de 200m et ne causons aucune nuisance à nos voisins avec qui nous nous entendons bien.

Nous sommes une famille de 4 (couple avec deux enfants de 2 et 3 ans), ici chacun à sa chambre et la surface habitable est de 57m². mais l'emprise au sol des mobil home est égale à 0. puisque les mobil homes sont mobiles, déjà, et puisque nous sommes à l'intérieur d'un bâtiment déjà existant, donc pas de dalle béton supplémentaire, pas d'artificialisation des sols.

- ▶ En France, entre 20 000 et 30 000 hectares sont artificialisés chaque année, ce qui entraîne : perte de biodiversité, réchauffement climatique, augmentation des risques d'inondation, réduction de la surface agricole cultivable, etc (source : www.ecologie.gouv.fr)



Notre système d'assainissement est une phytoépuration (épuration des eaux grises (évier + douche) par les plantes : massettes, roseaux, bambous, menthe aquatique...) qui se termine par une petite mare. Une petite mare créée de toute pièce à notre arrivée, où logent depuis des grenouilles et des insectes terrestres et aquatiques.

> L'eau ainsi filtrée ruisselle ensuite vers la retenue d'eau d'Aprémont en ayant été préalablement nettoyée.

Nous utilisons des toilettes sèches, ou les copeaux de bois transforment les matières en compost fertile qui retourne à la terre après un compostage de deux ans) et permettent une économie de 36L d'eau par jour et par personne . Soit 108L d'eau par jour pour 3 (je ne compte pas notre tout petit qui est encore en couches).

Un couple de maraîchers bio avec enfants poussé à la rue par le maire de Maché (85)

> Si on ne compte que nous deux, depuis que nous sommes là, nous avons économisé en presque 4 ans plus de 100 000 L d'eau ! D'ailleurs on est pas en restriction d'eau sur tout le territoire là ?

L'habitat sur place est le garant de notre réussite professionnelle, eh oui, car en maraîchage bio, on a beaucoup à faire ! On se lève tôt le matin et terminons tard le soir. Il faut ouvrir les serres le matin, les fermer le soir, installer et enlever des filets de protection, surveiller que rien ne s'envole, qu'il n'y ai pas d'attaque de ravageurs, de vols, regarder quotidiennement la trentaine de variété de légumes pour repérer les maladies et agir en conséquence. Certaines récoltes doivent se faire tôt le matin, d'autres le soir, qu'importe la météo ou le jour de la semaine.

L'équilibre de notre famille aussi en dépend : Avec tout ce volume horaire (50 à 60 heures semaine, parfois plus) difficile de conjuguer vie pro et vie perso : Le fait de vivre sur place permet de voir nos enfants grandir et de s'en occuper, sans trop dépendre des moyens de garde. Ah parce que oui, nos familles vivent à 900 km de chez nous, donc pas facile d'appeler papi et mamie pour un week end .

Nous vendons notre production en direct à la ferme et livrons les biocoop le lundi matin, ce qui implique de travailler le dimanche. Le fait d'habiter sur place nous permet de rester flexibles avec nos clients et leur proposer des horaires adaptés à leur besoin.

Nous ne faisons aucun trajet domicile-travail. Admettons que nous habitons à 4 km, et faisons 2 allers retours chaque jour : depuis mon installation en janvier 2022 : 3840 km économisés en 8 mois et combien de litres de carburant ? D'ailleurs le carburant on doit l'économiser non ?

MAIS PROBLÈME DE TAILLE : LE PLU N'AUTORISE PAS LES MOBIL HOMES

OULA GROS PROBLÈME, alors poubelle tous les arguments cités plus haut, on respecte à la lettre le PLU et surtout on ne réfléchit surtout pas aux avantages-inconvénients de la situation, on ne regarde surtout pas la plus value d'avoir un maraîcher bio en vente directe sur une commune de 1500 habitants qui compte à peine une épicerie, une boulangerie et un snack bar en centre bourg.

On ne regarde pas non plus l'empreinte écologique bénéfique de leur mode d'habitat, leur empreinte carbone quasi nulle, la sobriété de leur mode de vie.

Non Non vraiment, surtout on ne regarde pas tout ça et on s'arrête à " Le Plu n'autorise pas les mobil homes" . On applique la loi. Surtout on réfléchit pas.

Mais au fait, c'est vraiment interdit d'habiter en mobil home ?

Je suis quand même allé vérifier auprès du service compétent : le service urbanisme de la communauté de communes dont nous dépendons : SURPRISE , la situation est tout à fait régularisable : il suffit :

- ▶ De remplir une déclaration préalable de travaux pour l'aménagement d'une partie du bâtiment en "logement de fonction"
- ▶ D'être agriculteur à titre principal

Et voilà, hyper simple, sauf que le maire de notre commune ne nous l'avait jamais dit, et vu qu'il représente la communauté de communes, naïfs, on l'a cru et on est pas allé chercher plus loin. Le 22 février il est venu nous coller un PV pour infraction à l'urbanisme accompagné de gendarmes " pour sa sécurité " et l'a transmis au procureur de la République, ce qui nous empêche de faire la demande de déclaration préalable avant sa décision.

Pourquoi il ne nous a jamais dit que la situation était régularisable ? Ca c'est un mystère . Et pourquoi il ne veut pas régulariser la situation maintenant ? Un mystère aussi, mais quand on lit dans la presse qu'il nous qualifie de "Zadistes" (ce qui n'est pas un compliment dans sa bouche), et nous invite à aller voir "si l'herbe est plus verte ailleurs qu'à Maché" on se demande si ça devient pas un peu personnel..

Donc on attend des nouvelles du procureur, ce qui devrait arriver en septembre, et là en plein été, on reçoit un recommandé comme quoi notre maire veut nous mettre en demeure de quitter les lieux et nous invite à faire nos

Un couple de maraîchers bio avec enfants poussé à la rue par le maire de Maché (85)

remarques par écrit ou par oral, en se faisant aider par un avocat si on le souhaite. EN PLEIN ÉTÉ, quand tout le monde est en vacances. Y compris la juriste qui suit notre dossier. Hyper logique.

La mise en demeure est désormais effective et nous avons trois mois pour dégager et détruire tout ce que nous avons accompli jusqu'ici, ce qui tirera un trait sur l'entreprise en même temps.

Sinon ? On risque une astreinte quotidienne de 50 euros par jour de retard. Soit 1500 euros par mois. Un peu cher pour habiter chez soi !

Tout ça après presque 4 ans de vie sur place et une fois que j'ai reçu mes aides à l'installation (25 000 euros), et me suis engagé à rester agriculteur pendant 5 ans sous peine d'avoir à rembourser la somme

Et une fois que j'ai emprunté 70 000 euros pour mon installation.

De plus, cette somme est largement supérieure à nos revenus générés par notre activité récente et aux quelques aides sociales auxquelles nous avons droit. En gros ça va nous précariser encore plus, retomber sur nos enfants et surtout ça ne va pas aider à régulariser la situation !

Parce qu'il croit qu'on va aller où ? Avec si peu de revenus à 4 personnes va nous louer (en rêvant qu'il y ai des maisons à louer en Vendée) et on va encore moins acheter.

Un agriculteur en moins, c'est vraiment ce dont on avait besoin, quand on sait que près de la moitié de la profession va partir à la retraite d'ici 10 ans. Ca + les conditions climatiques qui s'aggravent, on va bientôt apprendre à manger du sable sous 45°.

Dites merci aux élus qui "appliquent les règles" et ne voient pas l'intérêt pour les populations.

Dites merci à ce maire qui a été "élu" alors qu'il était seul à se présenter.

Dites merci à cette administration qui préfère le green washing aux vraies actions.

Sinon on fait quoi pour nous soutenir

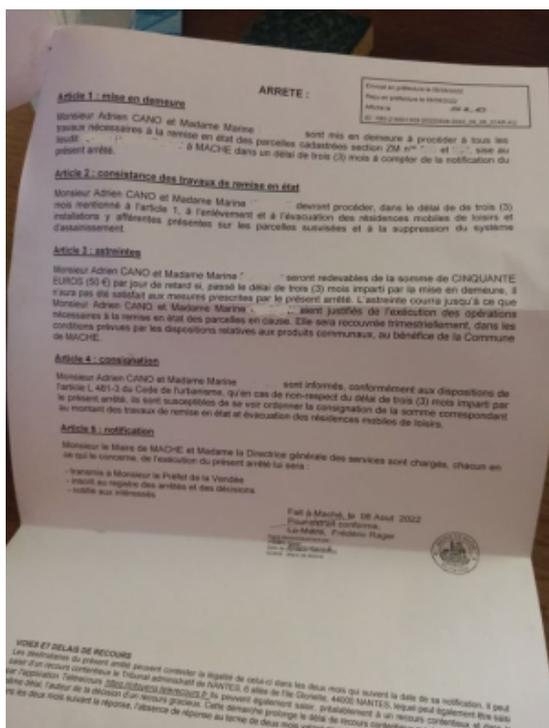
> Partager ce post au maximum, faites le remonter le plus haut possible, que nos élus sachent ce qu'il se passe ici bas

> Faites vous aussi part de vos remarques au Maire de Maché (tout en restant cordial)

> Soutenez vos petits producteurs locaux, ce sont eux qui sont sur la bonne voie.

> Votez et votez bien, quand vous avez le choix.

> Soutenez notre pétition : <https://www.change.org/Mobil-home-a-la-ferme>



Un couple de maraîchers bio avec enfants poussé à la rue par le maire de Maché (85)

PS:

*Mairie de Maché, 1 Rue du Calvaire
85190 Maché 02.51.55.72.05*